



## ASSEMBLEE GENERALE Vendredi 22 juin 2018

CAEN  
Crédit Agricole Normandie

### PROCES VERBAL

---

Les Clubs affiliés à la Fédération Française de Football et ressortissant de la Ligue de Football de Normandie étaient régulièrement convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire, le vendredi 22 juin 2018 à 19 h 00 au siège social du Crédit Agricole Normandie à Caen.

Ces Assemblées sont placées sous la présidence de Pierre LERESTEUX, Président de la Ligue de Football de Normandie, lequel est notamment entouré et accompagné de,

- Jacky CERVEAU, Président Délégué de la L.F.N.,
- Michel GENDRE, Membre du Bureau Exécutif de la L.F.A.,
- Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.,
- Jean Luc GIFFARD, Trésorier Général de la L.F.N.,
- Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N.,
- Lionel CHANDELIER, Sauveur CUCURULO, Jean-Pierre DESMONS, Alain FLAMENT, Philippe GUERRIER, Jacques GUESDON, Jean-Michel KOCISZEWSKI, Raynald LEFRANCOIS, Gilbert LEU, Jean-Pierre LOUISE, André LOUP, André MASSARDIER, Yves MICHEL, Françoise PORTELLO, Nasr Eddine RAHO, Marc ROUTIER, Bertrand VOISIN, Membres du Comité de Direction de la L.F.N.,
- Christophe CIRAUDO, Directeur des Marchés et de l'Expérience Client du Crédit Agricole.
- Le Cabinet d'Assurances « PEZANT – GRIGNON » représenté par Alain GRIGNON et Stéphane PEZANT,
- Kerstie ABERGEL, Directrice Administrative et Financier de la L.F.N.,
- Thierry MONTAGNE, Directeur Technique Régional,
- Le personnel administratif et technique de la L.F.N.,

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY



Etaient excusés :

- Hervé MORIN, Président du Conseil Régional,
- Nicolas MARAIS, Président du CROS Normandie,
- Gilles BELLISSENT et Eric MOERMAN, Membres du Comité de Direction de la L.F.N..

Les opérations de pointage, une fois effectuées, permettent de constater que les quorums fixés statutairement ;

- Pour l'Assemblée Générale Ordinaire : 1/3 au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le 1/3 au moins de la totalité des voix

- Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire : la présence de la moitié plus un au moins des membres, représentant au moins la moitié plus une des voix,

Sont atteints pour que, sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour des Assemblées Générales, les délégués puissent valablement délibérer.

Sur un total de 800 Clubs affiliés, représentant un total de 4590 voix, 439 Clubs sont présents physiquement ou représentés par pouvoir (55% des inscrits), ceux-ci constituant un total de 2892 voix (63% des inscrits).



Après avoir déclaré l'ouverture de la séance et, sans autre préalable, le Président, Pierre LERESTEUX, cède la parole à Christophe CIRAUDON, lequel, en qualité de Directeur des Marchés et de l'Expérience Client du Crédit Agricole Normandie, accueille, avec plaisir, tous les représentants des Clubs

D'une part car le Crédit Agricole est le partenaire historique des districts de l'ancien territoire de la Basse-Normandie et d'autre part, parce qu'il a été bénévole au sein d'un club de football et qu'il connaît l'attachement que l'on peut avoir pour ce type d'évènements et l'importance qu'ils ont pour le football amateur.

## **1 – L'INTERVENTION DE PIERRE LERESTEUX, Président de la L.F.N.**

« Je tiens tout d'abord à vous remercier chaleureusement pour votre présence ici, ce soir.

Je remercie également le Crédit Agricole Normandie pour son accueil, dans ce cadre idyllique, et particulièrement son Président, Daniel EPRON, sa Directrice Générale, Nicole GOURMELON et son Directeur des Marchés, Christophe CIRAUDO. Le Crédit Agricole soutient le Football, les Clubs, les Districts, la Ligue et bien évidemment la FFF. Je te remercie d'ailleurs Daniel, en tant que membre du Directoire, d'avoir appuyé le soutien de CASA auprès de la Fédération qui renouvellent leur collaboration.

Comme je vous l'ai déjà dit lors de précédentes interventions, la fusion est en phase opérationnelle, je dirais même en phase de construction, au vu de tous les projets que nous avons à finaliser pour former une structure compacte et homogène.

En effet, le chantier qui se présente à nous comprend plusieurs dimensions, culturelles, organisationnelles, structurelles.

Sur le plan culturel et des habitudes de fonctionnement, nos équipes apprennent à travailler ensemble de fort belle manière et les premiers résultats des actions conduites en commun le prouvent avec notamment la mise en place des nouveaux championnats.

Le championnat de National 3 tient ses promesses, il tire le niveau vers le haut et propose aux spectateurs et observateurs des rencontres avec des équipes sur un territoire élargi, ce qui renforce leur curiosité. Les clubs sont davantage motivés sur le plan de la qualité de jeu et se mobilisent sur des enjeux plus importants.

Force est de constater la qualité technique apportée, comme le montre notre victoire en Finale de la Coupe des Régions en battant la Région Rhône Alpes Auvergne, quand même !

Il s'agit d'un exploit dont je tiens à souligner l'importance, parce que notre compétitivité et notre formation progressent dans un contexte de réorganisation de Ligues élargies et donc plus fortes.

Vous en déduirez facilement, comme moi, que nous avons réussi à devenir les champions des Grandes Régions, ce qui nous place dans la cour des grands du Football Amateur. C'est une réelle récompense pour le Football Normand. J'adresse toutes mes félicitations aux joueurs et au staff.

Nous allons maintenant avoir l'honneur de représenter la France pour la Coupe d'Europe des Régions, vous imaginez notre fierté, je ne doute pas que toute la Normandie sera derrière nous. Merci à la Région Normandie d'ailleurs, qui soutient le Football Régional.

Je souhaiterais également que cette performance nous encourage à continuer sur la voie que nous sommes en train de tracer avec la Ligue, les Districts, dont les Présidents que je remercie pour leur soutien et bien-sûr vous, les Clubs.

Une équipe régionale d'une telle valeur est aussi le résultat du travail accompli dans le domaine de la formation par les formateurs, les éducateurs et la persévérance des clubs. Ce succès doit nous rassembler autour de notre équipe, créer des liens plus forts et nous porter vers un nouveau trophée.

Il prouve également que notre potentiel Régional, dont j'ai toujours exprimé la certitude, n'est pas une utopie, mais une réalité qui doit nous faire comprendre que nous avons matière à réaliser de grandes et belles choses pour l'avenir du football normand.

Nous devons mesurer l'importance de représenter la France, avec une Normandie compétitive, dans le paysage Européen du Foot Amateur. Nous vivons ce parcours comme la récompense du travail des équipes Techniques Régionales, dont nous venons de finaliser la structuration et les missions sous l'impulsion de Jacky CERVEAU, accompagné par le référent de l'ETR, Jacques GUESDON, et son Directeur Thierry MONTAGNE, que je remercie vivement.

Petit bémol, je regrette le départ de Monsieur DELAS qui va rejoindre la Région Natale de son épouse, et celui de Gilles FOUACHE, qui va prendre en charge les gardiennes de l'équipe de France Féminine à la DTN. Je les remercie pour leur engagement à nos côtés et leur souhaite bon vent.

La mise en place de la Ligue Normande passe également par l'harmonisation de toutes les Commissions et leur articulation de manière à homogénéiser notre fonctionnement dans des entités communes au service de tous les clubs.

Un énorme travail est effectué notamment au niveau de la gestion des compétitions, nos élus parcourent aujourd'hui trop de kilomètres entre les 2 sites pour organiser les différents championnats.

Je tiens d'ailleurs à remercier particulièrement, Jean-Pierre GALLIOT sur l'organisation des Calendriers ainsi qu'Alain FLAMENT sur les Compétitions, et leurs équipes. Aussi, malgré la zone de turbulence et la démission de Martial BANCE, que je déplore, avec qui j'ai travaillé pendant 12 ans en Comité Directeur ex-Basse-Normandie et à qui je souhaite une bonne continuation, bienvenue à Emmanuel AUBERT son successeur. Il a pour mission de relancer cette Commission, avec Gilles BELLISSENT, Membre du Comité, et les deux Techniciens, Pierre TAVELET et Mikaël LESAGE. Bon vent à cette équipe pour que nous puissions récupérer des Arbitres et je compte sur vous, les Clubs, pour jouer le jeu et intégrer les Arbitres dans vos Clubs.

Les Commissions tiennent un rôle prépondérant dans le fonctionnement d'une Ligue et particulièrement les Commissions de Discipline et d'Appel respectivement pilotées par Gilbert LEU et Jean-Luc DE MATTEO, accompagné par le fidèle Roger DESHEULLES, que je félicite pour la qualité de leur travail et leur assiduité.

Je parle d'assiduité et même de flegme. Je pense en effet qu'ils sont encore trop sollicités et les félicite pour leur capacité à composer face à certaines attitudes dénuées d'esprit sportif.

Comme je le dis depuis longtemps, le Foot reste un jeu, pourtant nous assistons à une augmentation des recours et des procédures qui montrent un engouement exacerbé pour le résultat.

Il n'y aura qu'un premier par championnat, intégrons le Fair-Play, donnons priorité au Sport et non à la culture systématique de la gagne, quelle que soit la forme et les moyens, parce que nous sommes amateurs et que nous devons nous faire plaisir avant tout.

Je répète que le terrain de sport ne doit pas s'étendre à celui de la juridiction, aux chinoiseries de toutes sortes.

Notre mission est essentiellement éducative, notre comportement doit être exemplaire. La raison doit dominer les excès de passion et les réflexes antisportifs. Une posture responsable doit intégrer des valeurs de modération et de discernement.

Présidents, éducateurs et dirigeants, vous devez être les garants du respect et de l'état d'esprit du sport amateur.

Les excès desservent notre discipline, ils déçoivent les élus et des collectivités qui nous soutiennent en ternissant notre image. Certains parents peuvent être surpris par des attitudes d'éducateurs face à des arbitres invectivés, des adversaires non respectés ou des joueurs non recadrés. Ils n'admettent pas cette forme d'éducation, ces comportements inadaptés à leurs attentes et encouragent leurs enfants à se tourner vers d'autres disciplines.

Nous encadrons des jeunes, notre mission est éducative et notre responsabilité relève de la transmission de valeurs, même si nous sommes Bénévoles.

Dans le même registre de modération et de responsabilisation, je demande aux Présidents d'annoncer des objectifs en corrélation avec le niveau de conformité de leurs clubs par rapport aux exigences des instances.

Je vous rappelle que notre service formation se tient là et que sa mission consiste à vous aider à atteindre vos objectifs qualitatifs dans le cadre fixé.

Comme je le disais au début de mon intervention, la mise en place de la ligue de Normandie est un vaste chantier, le volet structurel est prépondérant.

Il n'est pas évident de communiquer lorsque nous sommes éloignés, même si les technologies de la communication permettent beaucoup de choses.

Les équipes, les élus doivent pouvoir travailler ensemble, en un lieu unique et centralisé. Les clubs ont voté, ils ont fait le choix de Lisieux comme site unique de la Ligue de Normandie, je les en félicite à nouveau.

Je remercie l'équipe qui a trouvé ce site au Centre de la Normandie, Yves, Jean-Michel, Alain, Jacques, Lionel et Eric, mais je leur demanderai d'accélérer les choses pour que nous puissions aboutir le plus rapidement possible à un siège.

Le bon sens l'emporte, nous pourrions faciliter le quotidien de tous ceux qui œuvrent à notre administration et trouver un juste équilibre géographique pour tous ceux qui se déplacent.

Nous y trouverons un facteur de cohésion et les conditions optimales de communication et de relations.

Vous savez combien je suis attaché à la dimension relationnelle entre toutes les composantes de la famille du football et à son importance dans la vie en général.

Un autre élément vient renforcer la pertinence du projet, puisque nous adosserons au même endroit le Pôle Espoirs, nous disposerons donc d'un véritable centre administratif et sportif compact qui nous vaut les félicitations de la Direction Technique Nationale. J'en profite pour saluer Michel GENDRE, membre du BELFA. Je remercie de mon côté, Raynald LEFRANCOIS par la même occasion, qui suit le bon fonctionnement de l'IR2F.

Nous aurons donc entre nos mains tous éléments pour continuer sur la voie de l'unité et de la création synergies.

Je souhaiterais maintenant aborder le traditionnel paragraphe relatif aux résultats des clubs.

Le Stade Malherbe se maintient pour une saison supplémentaire en Ligue 1, un maintien qui lui permettra d'être récompensé financièrement pour sa durée parmi l'élite, tous mes vœux les accompagnent pour cette nouvelle saison. Le SM Caen nous a offert un beau parcours en Coupe de France, avec une demi-finale contre le PSG.

J'en profite également pour faire un clin d'œil à Jean-François FORTIN, qui a su faire grandir le Stade Malherbe pour devenir ce qu'il est devenu.

Il faut également souligner les parcours de plus en plus performant des clubs Normands en Coupe, je les en félicite, ils exposent la Région et son Football. Je suis certain que nous aurons de nouveaux héros la saison prochaine.

Le HAC n'a pas réussi son objectif de montée dans un contexte de barrages bien particulier où le sport ne sort pas grandi, je partage leur amertume et leur déception. Ce sera pour l'année prochaine, je n'en doute pas, ils nous donneront l'occasion d'assister à de beaux derbies normands de L2.

Je partage également la déception de Quevilly Rouen Métropole, ce club doit trouver sa place à terme parmi l'élite, il en a le potentiel.

Du côté des filles, je laisserai Jacky CERVEAU revenir sur le l'évènement exceptionnel que nous organiserons la saison prochaine, à savoir la Coupe du Monde 2019, mais je n'oublierai pas la belle performance du HAC, avec une montée en D2 Féminine, sublimée par un excellent parcours en coupe de France.

Chapeau à la formation Havraise en passant, qui en plus d'avoir participé à toutes les Finales Régionales Jeunes le week-end dernier, s'est adjugé le Titre de Champion de France U13, en représentant la Normandie, à Capbreton en début de mois.

Merci à Philippe GUERRIER, qui a d'ailleurs accompagné les joueurs sur cette Finale nationale et clin d'œil à Jean-Michel KOCISZEWSKI, Président de la Section Amateur.

J'en profite pour remercier mes homologues du Comité de Direction, Françoise PORTELLO et Marc ROUTIER, pour leur dévouement et leur passion pour la pratique Féminine.

Le Football Féminin Normand grandit et l'année 2019 devra être une révélation, je compte sur vous pour adhérer à l'évènement et participer à cette grande fête. Egalement, Jean-Luc GIFFARD, qui suit les Finances de la Ligue, Jean-Pierre DESMONS qui restructure la Commission Médicale et Nasr Eddine RAHO et son équipe qui s'attèle à la gestion du Statut des Educateurs.

Enfin, je n'oublierai pas non plus la belle présence au premier plan des Arbitres Normands, à savoir la présence de Cyril GRINGORE, actuellement en Coupe du Monde, la Finale de Coupe de France de Mikaël LESAGE, celle de Gambardella pour Hugo BOISSIERE, la montée en L2 de Benjamin LEPAYSANT ou encore les belles performances de nos Jeunes.

Une petite parenthèse pour nos Partenaires qui soutiennent le Football Normand, parmi lesquels je citerai le Crédit Agricole Normandie et Normandie Seine évidemment, les Cabinets Generali Pezant et Grignon, Vital Epargne, HN Sport, Sparfel, les Casinos Normands de Cherbourg, Bagnoles, Le Havre, Dieppe, Forges les Eaux, Agon-COutainville et Cabourg, Volkswagen ou encore Intersport.

J'avais beaucoup de choses à vous dire ce soir, je voulais vous faire passer le message d'un Président conscient de la mission que vous lui avez confiée, celle d'unifier une Ligue Normande et de faire aboutir un projet que la réforme des Régions a imposé à l'ensemble des disciplines sportives.

Nous avançons avec bon sens, les équipes travaillent en bonne intelligence, nous nous connaissons de mieux en mieux, nous disposerons d'un outil commun.

Comme les entreprises qui se réorganisent, nous avons également besoin de temps pour que les choses se mettent ordre de marche, pour que chacun trouve sa place.

Une Ligue de Football, si elle n'a pas de vocation à créer de la valeur ajoutée financière, est une entreprise composée de femmes et d'hommes dont la vocation est l'épanouissement par le Sport.

Paradoxalement, elle peut être plus délicate à piloter, parce qu'elle présente un caractère très éclectique.

Elle est composée d'hommes et de femmes, d'horizons différents avec un engagement au service de la société et de la jeunesse.

Son statut d'association employeuse lui vaut de créer l'harmonie entre des salariés, des élus, des bénévoles répartis sur tout un territoire pour créer un ensemble consensuel et convivial. Alors, effectivement c'est une aventure humaine d'envergure, pleine de diversité, de réussite collective, d'écueils également.

Je suis convaincu que cette diversité est une richesse, pourvu que l'intérêt général soit le dénominateur commun. Je remercie tous les membres du Comité de Direction qui me font confiance, ainsi que les équipes Administratives et Techniques qui, dans ce contexte de fusion n'a pas la vie facile. Mais ils sauront se montrer Adultes. Merci à la Directrice, Kerstie ABERGEL, qui a su répondre à ses troupes pour la bonne marche de l'institution.

Nous menons une aventure collective, au service du sport et de notre Région.

Il nous faut donc prendre suffisamment de hauteur et de modestie pour nous dire qu'aujourd'hui, nous construisons et préparerons la transmission d'un Football Normand sain, organisé et équilibré. Telle doit être notre volonté commune, nous sommes sur la bonne voie.

C'est pourquoi, je vous remercie vraiment sincèrement toutes et tous, sans distinction, pour votre engagement dans le Football et la réussite de la construction d'une belle et grande Ligue de Normandie ».





# I - L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

## 1 – MODIFICATIONS STATUTAIRES – ROGER DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.

Nous proposerons au vote l'ensemble des modifications statutaires résultant de dispositions fédérales et d'application obligatoire aux Ligues et Districts.

La première concerne la suppression des anciennes dispositions, dans les statuts de la Ligue, obligeant les clubs à envoyer leur délégation de pouvoir 48 heures avant l'Assemblée Générale. La modification permettra d'accepter ces délégations jusqu'au jour de tenue de l'Assemblée Générale.

Le deuxième point concerne la durée du mandat des représentants aux Assemblées Fédérales qui ne sera plus d'un an. Les représentants seront élus pour la durée du mandat du Comité de Direction et de l'Olympiade.

Le vote concernera les personnes qui finiront l'olympiade actuelle c'est-à-dire que leur mandat ira jusqu'en décembre 2020.

Deux postes continueront à être élus tous les ans, il s'agit des représentants des clubs indépendants (1 par tranche de 50 000 licenciés donc 2 pour la Normandie puisque nous avons 112 000 licenciés).

Dernier point qui concerne l'extension de la compétence de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales qui, désormais :

- se prononce en premier et dernier ressort sur la recevabilité
- adresse au Comité de Direction tout conseil et toute observation sur le respect des dispositions statutaires.

Ces trois modifications sont soumises au vote de l'Assemblée Générale.

### **VOTE**

Modifications statutaires

### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2478 voix
- Sont CONTRE : 195 voix
- Abstentions : 219 voix

Les modifications statutaires sont adoptées à 92.70% des suffrages exprimés.

## 2 – VENTE DES LOCAUX – ROGER DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.

Lors de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2017, les clubs ont donné pouvoir à la Ligue et notamment à M. LERESTEUX, son Président, pour la doter d'un siège en son centre (présentation vidéo du projet à Lisieux), projet accepté à environ 90% des voix.

La Ligue revient vers les clubs pour l'acquisition des terrains et des biens, présentés lors de la dernière Assemblée Générale.

- **Le premier vote** concernant l'acquisition des biens et droits immobiliers situés à LISIEUX (Calvados) ; 19, Rue de la Cité Jardin

« Les membres de la Ligue de Football de Normandie :

- *Décident d'acquérir de la Commune de LISIEUX (Calvados), les biens et droits immobiliers devant constituer le nouveau siège de la Ligue de Football de Normandie, situés à LISIEUX (Calvados) 19 Rue de la Cité Jardin, cadastrés section AR numéro 95, moyennant le prix de vente de UN EURO (1,00 €),*
- *Donnent tous pouvoirs à Monsieur le Président Pierre LERESTEUX, pour acquérir ces biens et droits immobiliers au nom et pour le compte de la Ligue de Football de Normandie, signer tout acte de vente aux charges et conditions que le mandataire jugera convenables, faire toutes déclarations, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire. »*

### VOTE

Acquisition des biens et droits immobiliers situés à LISIEUX (Calvados) – 19, Rue de la Cité Jardin

### RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2473 voix
- Sont CONTRE : 288 voix
- Abstentions : 131 voix

L'acquisition est adoptée à 89.57% des suffrages exprimés.



- **Le second vote** concerne les biens immobiliers actuels de la Ligue, qu'il est nécessaire de vendre. Le premier étant celui situé à CAEN (Calvados) – 25, Avenue Nelson Mandela.

« Les membres de la Ligue de Football de Normandie :

- *Décident de vendre les biens et droits immobiliers situés à CAEN (Calvados), 25 Avenue Nelson Mandela, cadastrés section KA numéros 232 et 234, constituant l'ancien siège de la Ligue de Football de Basse-Normandie, moyennant le prix de vente de UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1.550.000,00 €), net vendeur.*
- *Donnent tous pouvoirs à Monsieur le Président Pierre LERESTEUX, pour vendre ces biens et droits immobiliers au nom et pour le compte de la Ligue de Football de Normandie, signer tout acte de vente aux charges et conditions que le mandataire jugera convenables, faire toutes déclarations, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire. »*

## **VOTE**

Vente des biens et droits immobiliers situés à CAEN (Calvados) – 25, Avenue Nelson Mandela

### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2485 voix
- Sont CONTRE : 282 voix
- Abstentions : 125 voix

La vente de l'immeuble de CAEN est adoptée à 89.81% des suffrages exprimés.



- Le second immeuble étant sis à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (Seine-Maritime) – 50, Rue Alphonse Daudet.

« Les membres de la Ligue de Football de Normandie :

- *Décident de vendre les biens et droits immobiliers situés à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (Seine-Maritime), 50, Rue Alphonse Daudet, constituant l'ancien siège de la Ligue de Football de Normandie, moyennant le prix de vente minimum de HUIT CENT MILLE EUROS (800.000,00 €), net vendeur.*
- *Donnent tous pouvoirs à Monsieur le Président Pierre LERESTEUX, pour vendre ces biens et droits immobiliers au nom et pour le compte de la Ligue de Football de Normandie, signer tout acte de vente aux charges et conditions que le mandataire jugera convenables, faire toutes déclarations, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire. »*

## **VOTE**

Vente des biens et droits immobiliers situés à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (Seine-Maritime) – 50, Rue Alphonse Daudet

### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2332 voix
- Sont CONTRE : 430 voix
- Abstentions : 130 voix

La vente de l'immeuble de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY est adoptée à 84.43% des suffrages exprimés.

## II - L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### 1 – APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17/06/2017

M. DESHEULLES, Secrétaire Général, soumet le procès verbal de l'Assemblée Générale à l'approbation de l'assemblée.

#### **VOTE**

Procès verbal du 17 juin 2017 à Lisieux

#### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2331 voix
- Sont CONTRE : 268 voix
- Abstentions : 293 voix

Ce dernier est adopté 89,69%.

### 2 – APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 09/12/2017

M. DESHEULLES, Secrétaire Général, soumet le procès verbal de l'Assemblée Générale à l'approbation de l'assemblée.

#### **VOTE**

Procès verbal du 9 décembre 2017 à Caen

#### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2348 voix
- Sont CONTRE : 354 voix
- Abstentions : 190 voix

Ce dernier est adopté 86,90%.

### 3 – RAPPORT MORAL

M. DESHEULLES, Secrétaire Général, fait état de son rapport moral qu'il soumet au vote de l'Assemblée Générale.

#### **VOTE**

Rapport moral

#### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2391 voix
- Sont CONTRE : 282 voix
- Abstentions : 219 voix

Ce dernier est adopté 89,45%.

#### 4 – PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL – SAISON 2018/2019

M. GIFFARD, Trésorier, présente le budget prévisionnel de la Ligue pour la saison 2018/2019. Il s'agit d'un consolidé entre les deux antennes. Ce dernier s'est fait sur une hypothèse de 110 000 licenciés.

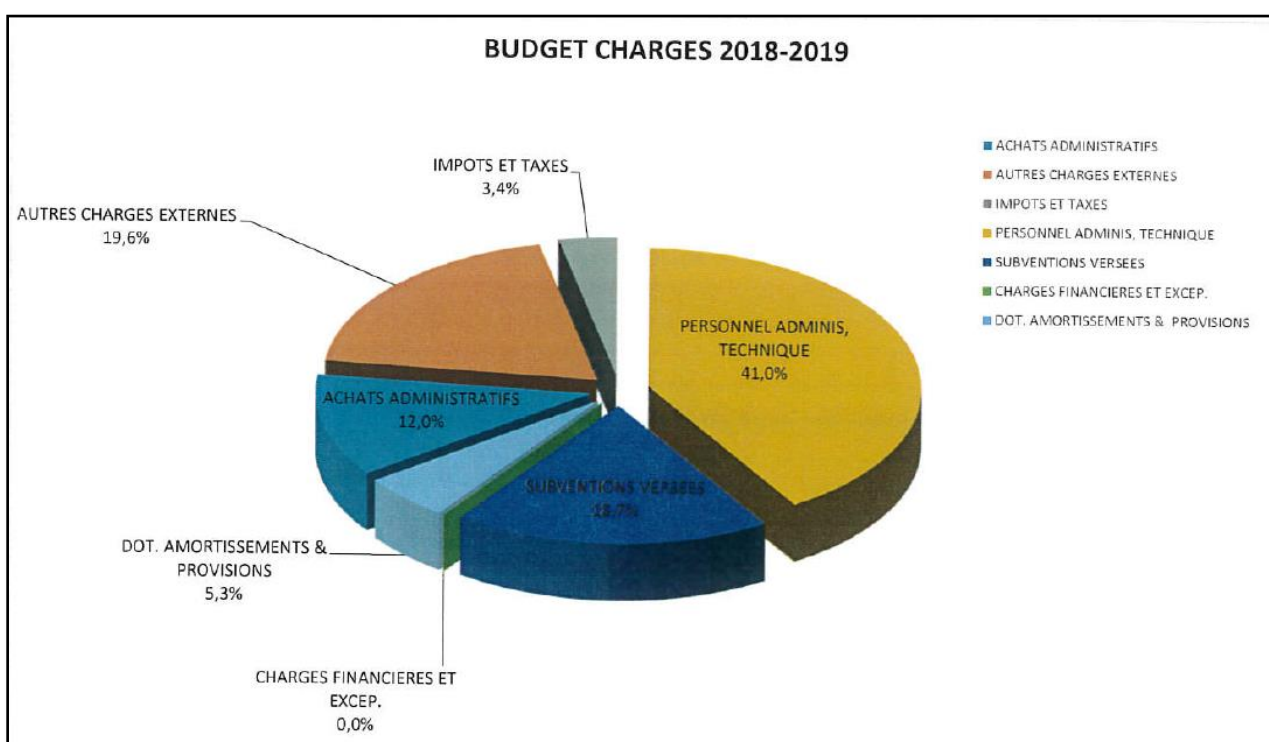
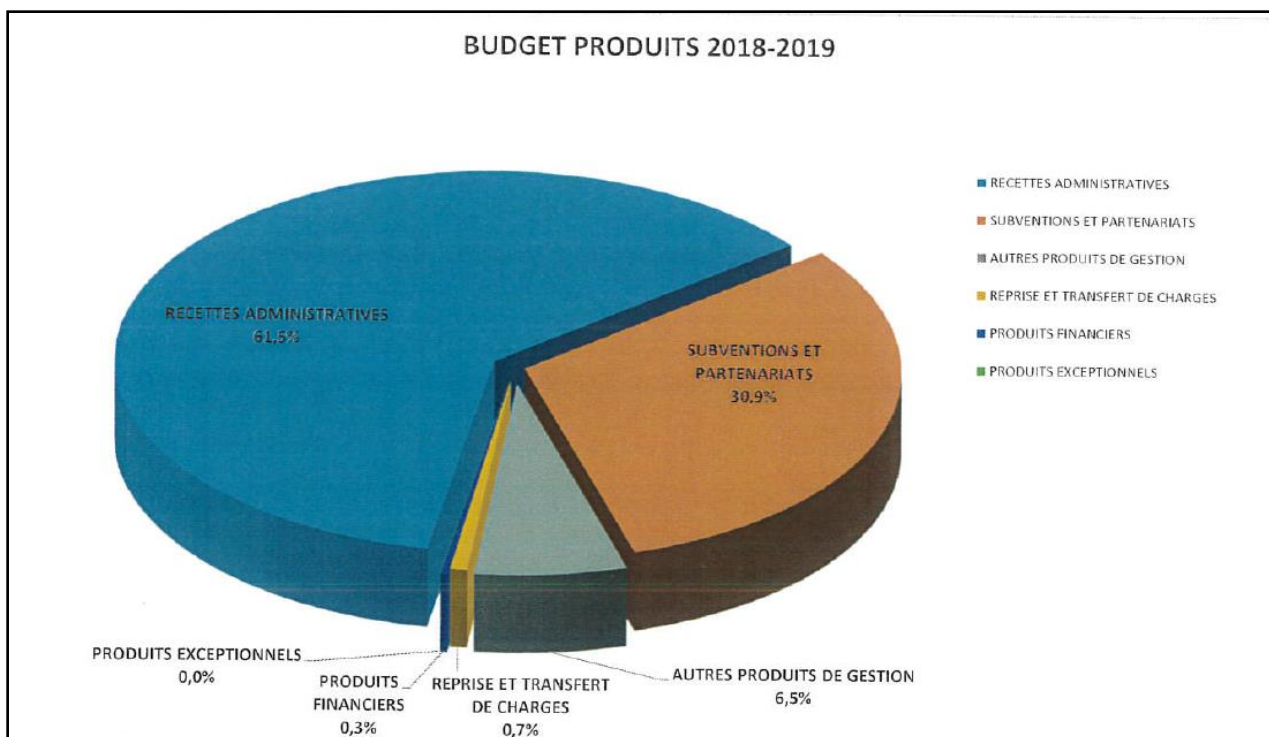
Ce budget possède un impératif de la Fédération Française de Football concernant le prix des licences. Elle a décidé de l'augmenter de **1.50 euros**. Le Comité Directeur a donc décidé d'augmenter ses licences d'1.50 euros afin d'équilibrer le budget.

La Ligue rencontre quelques difficultés concernant le partenariat, notamment dans la fidélisation de ses partenaires.

La Ligue devrait parvenir à terminer l'exercice à l'équilibre.

CHARGES	BUDGET 2018 2019	PRODUITS	BUDGET 2018 2019
<b>ACHATS ADMINISTRATIFS</b>	<b>545 976 €</b>	<b>RECETTES ADMINISTRATIVES</b>	<b>2 805 684 €</b>
Licences, Démissions	415 353 €	Licences, Démissions	2 267 884 €
Fourn. Administratives;petit équipement	14 500 €	Amendes et Cotisations	384 500 €
Equipements Sportifs ; ballons	7 523 €	Engagements	130 000 €
EDF, Carburant, Eau	48 600 €	Produits Divers : bons formations; billets; Brochures, Livres, Médailles, tablettes	23 300 €
Objets Promotionnels, médailles,récompenses	49 000 €		
Informatique; tablettes	5 000 €		
Variation des stocks	6 000 €		
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>320 550 €</b>	<b>SUBVENTIONS ET PARTENARIATS</b>	<b>1 410 514 €</b>
Locations	59 100 €	Subvention FFF	1 069 514 €
Entretien et Assurances	120 950 €	Subvention diverses	141 000 €
Billetterie, documentation	36 500 €	Partenariats mécénats	200 000 €
Personnel détaché	10 000 €		
Honoraires	26 000 €	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>	<b>296 350 €</b>
Publicité, transport	18 000 €	Stages	250 350 €
Affranch, télécommunications, internet	40 500 €	Journées des ligues & coupe de France	46 000 €
Services Bancaires et cotisations	9 500 €		
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>572 500 €</b>		
Déplacements	145 500 €		
Missions, receptions	366 000 €		
Missions arbitres, obsv.non mutual.	61 000 €		
		<b>REPRISE ET TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>33 000 €</b>
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>157 160 €</b>		
<b>PERSONNEL ADMINIS, TECHNIQUE</b>	<b>1 868 500 €</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>13 600 €</b>
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>853 462 €</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>- €</b>
Charges de gestion courante	5 300 €		
Subventions versées aux districts	766 162 €		
Subvention diverses	82 000 €		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 000 €</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>- €</b>		
<b>DOT. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS</b>	<b>240 000 €</b>		
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>4 559 148 €</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>4 559 148 €</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>- €</b>	<b>DEFICIT</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 559 148 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 559 148 €</b>





Les postes les plus importants à prendre en considération sont :

- les frais de déplacements : 145 000 €
- les missions (bénévoles, arbitres, staff etc...) : 356 000 €

Ce budget concerne le fonctionnement de la Ligue sans prendre en compte l'investissement (car nous aurons des charges d'investissement qui seront compensées par des produits d'investissement).

## VOTE

Adoption du budget prévisionnel 2018/2019

### RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1812 voix
- Sont CONTRE : 745 voix
- Abstentions : 335 voix

Ce dernier est adopté 70.86%.



### **Intervention de M. Laurent MOINAUX, Président de la S.U. DIVES CABOURG FOOTBALL**

*M. MOINAUX regrette que le budget ait été soumis au vote sans répondre aux questions préalables de l'auditoire.*

*De plus, il remarque que la demande de l'acompte des licences pour la saison 2018/2019 comprenait l'augmentation d'1.50€/ licence alors même que cette disposition n'avait pas encore été soumise au vote de l'Assemblée Générale.*

M. GIFFARD comprend sa remarque mais il fait savoir que dans le cas où l'Assemblée Générale aurait voté contre cette disposition, le service comptabilité de la Ligue aurait rectifié lors du solde.

*M. MOINAUX fait remarquer que les clubs n'ont pas eu l'occasion de débattre sur le sujet. Il indique que les clubs également ont des difficultés à finir leur saison avec un équilibre financier à cause notamment des baisses des dotations partenariales mais également des subventions municipales et autres.*

*En dernier lieu, il explique que l'augmentation d'1.50€ n'est pas excessive mais pour des clubs avec de nombreux licenciés, la somme finale peut, elle, être élevée.*

M. GIFFARD tient à faire remarquer que les subventions fédérales et régionales ont soit été diminuées ou maintenues (à part pour une bonne surprise concernant la subvention de la L.F.A.), ce qui est déjà beaucoup à l'heure actuelle car les collectivités cherchent à diminuer leurs subventions. En effet, la Ligue rencontre les mêmes difficultés que les clubs sur ce point.



### **Intervention de M. Stéphane MERIEULT, Secrétaire Général du STADE ST. SAUVERAIS**

*M. MERIEULT souhaite faire une demande aux dirigeants de la L.F.N. concernant l'acompte des licences. Il propose de ne plus effectuer un acompte de 80% en juin mais plutôt de 20% en juin et le restant dû en septembre.*

M. GIFFARD précise qu'il est tout à fait possible pour les clubs de demander des délais de paiement lorsque les clubs rencontrent des difficultés

*M. MERIEULT demande s'il serait possible d'éviter les procédures et de modifier les statuts sur le versement des acomptes licence.*

M. GIFFARD répond que la Ligue va étudier le problème.

## **5 – MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX ET LEURS ANNEXES**

M. Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N. énonce les modifications règlementaires pour cette saison. Elles sont nombreuses car la première version conçue au moment de la fusion des deux Ligues a mérité, après un an d'expérience, différentes adaptations.

Ces modifications ont été validées par le Comité de Direction du 22 mai 2018 et ont fait l'objet d'un procès verbal publié le 8 juin 2018. Elles vous ont été adressées le 7 juin 2018 et publiées sur le site internet le 8 juin dernier.

### **Modifications résultant de dispositions fédérales d'application obligatoire aux Ligues et Districts :**

---

- Elargissement des assujettis au pouvoir disciplinaire : prévu à l'article 2 de nos règlements généraux et à l'annexe 1 et 2 du règlement disciplinaire ;
- Intégration de la notion de fusion absorption en complément de la fusion création ;
- Compétence de la Ligue pour prononcer la non-activité et la reprise d'activité : avant simplement la FFF, maintenant la Ligue peut se prononcer ;
- Compétence de la Ligue pour prononcer la radiation, dès lors que toutes les sommes dues à la Fédération, à la Ligue, au District sont réglées ;
- Délivrance de licence refusée à toute personne
  - frappée d'une sanction pénale privative de liberté,
  - frappée d'une interdiction judiciaire ou administrative de stade ;
- En cas de recours à un feuille de match papier, le club doit présenter :
  - les licences sur l'outil Footclubs Compagnon,
  - la liste de ses licenciés comportant leur photographie,
  - une pièce d'identité et la demande de licence de la saison en cours ;
- Donnent lieu à sanction des clubs les agissements répréhensibles :
  - commis par un assujetti rattaché au club
  - commis par des spectateurs ;
- La méconnaissance des principes fondamentaux de la charte d'éthique et de déontologie donnent lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires ;
- Article 23 - Affiliation des clubs
  - informatisation de la procédure d'affiliation par la dématérialisation des documents ;
- Article 39 - Procédure, formalités (en cas de fusion)
  - insertion du cas de fusion absorption (pas besoin de nouveau numéro d'affiliation)



- dépôt du projet de fusion avant le 15 mai de la saison ;
- Article 56 - Attribution de l'indemnité de préformation
  - due une seule fois à la date d'effet du contrat,
  - ne s'applique pas aux licenciés Futsal ;
- Article 94 - Joueurs issus de clubs fusionnés
  - Soit renouvellement au sein du club issus de la fusion,
  - Soit changement de club (possibilité de dispense du cachet mutation – art 117 de nos règlements généraux) ;
- Article 107 – Délivrance du Certificat International de Transfert (France vers l'étranger)
  - Après avis du club quitté pour les joueurs amateurs enregistrés dans un club français lors de la saison en cours ou précédente ;
- Article 137 – Uniformisation des appellations des championnats dans toutes les pratiques et toutes les catégories
  - Régional 1, Régional 2, Régional 3,
  - Départemental 1, Départemental 2, Département 3, Départemental 4, .. ;
- *Annexe 2 – Compétence des Commissions disciplinaires*
  - les sanctions fermes, en appel, de suspension de terrain, de huis clos, de fermeture de l'espace visiteur restent du ressort de la commission du niveau N+1 ;
- Annexe 2 - Les sanctions disciplinaires
  - ajout d'une sanction : « interdiction d'accession en division supérieure » ;
- Annexe 2 - Avertissement
  - Maintien de l'inscription au fichier, que la rencontre soit donnée à rejouer ou perdue par pénalité ;
- Annexe 6 – Contrôle de gestion des clubs
  - Modification des règles de composition :
    - 6 membres au moins dont 2 experts comptables
    - présence exigée d'un minimum du tiers des membres sans être inférieure à 3 ;

Ces modifications ne sont pas soumises au vote de l'Assemblée Générale puisqu'elles sont d'application obligatoire.




---

### **Modifications proposées par le Secrétariat général de la L.F.N.**

- Article 30 - Les dirigeants licenciés
  - fixation d'un nombre minimum égal à 1 dirigeant par équipe engagée ;
- Article 39 ter - Le groupement
  - fixation au 15 mai de la date limite de dépôt du projet de création ;
- Article 73 - Surclassement d'un joueur
  - limitation à 2 du nombre des joueuses U17 pouvant pratiquer en sénior dans les compétitions de Ligue et de District (double surclassement) ;

- Article 167 – Joueur changeant d'équipe
  - allègement rédactionnel pour ne traiter que du cas relatif à une compétition régionale,
  - traitement des cas spécifiques des compétitions à une seule phase, à 8 équipes et moins et à 2 phases ;
  
- Annexe 7 – Obligations des clubs (en équipes de jeunes)
  - prise en considération des plateaux U9 dès lors que l'équipe aura participé à 5 plateaux minimum ;
- Annexe 7 – Obligations des clubs (disposant d'une équipe Senior F en R1).
  - reprise des obligations mentionnées à l'article 33,2 des Règlements généraux de la F.F.F. ;
  
- Annexe 8 – Obligations des clubs (Statut des Educateurs)
  - actualisation des obligations et de l'appellation des championnats ;
  - ajout d'une obligation pour les équipes du championnat Régional 1 du Football d'Entreprise : à compter de la saison 2019/2020 ;
  
- Annexe 9 – Classement
  - traitement de la règle applicable aux championnats à 10 équipes en 1 seule phase;
  - traitement de la règle applicable aux championnats à 8 équipes, et moins, et aux championnats en plusieurs phases ;
- Annexe 9 – Départage des équipes
  - Traitement du cas spécifique amenant à comparer 2 équipes issues de 2 championnats d'organisation différente :
    - compétition en 1 seule phase, par matchs aller & retour,
    - compétition en plusieurs phases, par matchs simples ;

\*\*\*\*\*

---

## **Modifications proposées par le Secrétariat général de la L.F.N.**

### **Statut Régional de l'Arbitrage**

- Suppression des dispositions propres à la saison 2017/2018
  
- Nombre minimum exigé de rencontres  
Règle de la compensation entre arbitres d'un même club
  - compensation non applicable :
    - aux arbitres stagiaires devant assurer 7 rencontres,
    - aux arbitres-joueurs devant assurer 10 rencontres,
  - compensation inopérante sur le nombre minimum de rencontres à assurer en avril et mai de la saison.
  
- Ajout d'une obligation, à compter de la saison 2019/2020 :
  - pour les équipes du championnat Régional 1 du Football d'Entreprise,
  - pour les équipes du championnat Régional 1 Futsal ;

\*\*\*\*\*

### **Question posée par un membre de l'assemblée**

*Lors d'un match, lorsqu'un club ne peut pas présenter ses licences, est-ce que l'arbitre fait-il jouer le match ?*

M. GALLIOT répond que l'arbitre ne doit pas faire jouer le match s'il n'est pas capable d'identifier les joueurs ; que le règlement précise que si l'arbitre fait tout de même jouer la rencontre, et que des réserves sont posées, le club fautif a match perdu.



### **Intervention de M. Mohamed BENAZZOUZ, HEROUVILLE FUTSAL**

*M. BENAZZOUZ revient sur les obligations des clubs de Futsal et notamment des arbitres et il précise qu'il n'existe aucune formation dédiée aux arbitres Futsal.*

M. GALLIOT précise qu'il y a déjà eu quelques formations sur l'antenne de Saint-Etienne-du-Rouvray.

*M. BENAZZOUZ souhaiterait que la Ligue communique sur ces formations car il n'en avait pas eu connaissance.*

Mme ABERGEL, Directrice de la L.F.N., intervient pour informer l'Assemblée qu'une session va être proposée pour la saison 2018/2019.



### **VOTE**

Modifications des règlements généraux de la L.F.N. proposés par le Secrétariat Général

#### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2255 voix
- Sont CONTRE : 261 voix
- Abstentions : 376 voix

Ce dernier est adopté 89.63%.

## **6 – MODIFICATION DES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS REGIONAUX**

### **Modifications communes à l'ensemble des Championnats**

- Article 4 – Engagements
  - Uniformisation de l'échéance de dépôt des engagements.
- Article 18 – Numéro des joueurs ...
  - Mise en concordance (14 joueurs) avec les dispositions de l'article 139.1 des règlements généraux de la L.F.N.

- Article 17 – Règlements généraux – Qualifications
  - Insertion de la référence à l'article 139 des Règlements généraux.
- Article 18 – Arbitres et arbitres assistants
  - En cas d'échec aux différentes séquences de départage, mise en œuvre d'un tirage au sort pour désigner l'officiel palliant l'absence d'un arbitre désigné.
- Article 20 –Forfait
  - Uniformisation du délai de déclaration d'un forfait.

\*\*\*\*\*

### **Championnats Régionaux Seniors**

- Article 6 – Accessions et descentes
  - Alignement du nombre d'équipes rétrogradant en fin de saison, identique pour tous les groupes,
  - En conséquence, adaptation du nombre d'équipes accédant des Districts.

\*\*\*\*\*

#### **Intervention de Fabrice DARTOIS, Président de l'AVANT-GARDE CAENNAISE**

*M. DARTOIS intervient sur les accessions et descentes du championnat régional de la saison écoulée. En effet, pour le Calvados, il y a 3 descentes et en Haute-Normandie, 2 descentes. Il pose la question : est-ce qu'il est normal qu'un club ayant terminé 10<sup>ème</sup> dans un groupe du Calvados ne soit pas repeché par rapport à un club ayant fini 11<sup>ème</sup> dans un groupe de la Haute-Normandie.*

M. GALLIOT répond que cette situation ne lui paraît pas anormale puisqu'il a été décidé, de faire descendre 15 équipes pour en faire accéder 15 autres, à la demande des clubs (pour aider les clubs anciens bas-normand à digérer le nombre important de descente sur la saison 2016/2017). De plus, il ne paraît pas illogique de traiter les meilleurs descendants des 10 groupes de la même façon (dans un cas, cela va être le 11<sup>ème</sup> et dans un autre cas, cela va être le 10<sup>ème</sup>).

\*\*\*\*\*

#### **VOTE**

Modifications des règlements des championnats régionaux

#### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2414 voix
- Sont CONTRE : 166 voix
- Abstentions : 312 voix

Ce dernier est adopté 93.57%.

## **7 – CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES, THIERRY MONTAGNE, Directeur Technique Régional**

Concernant la réforme des compétitions de jeunes, volonté fédérale de faire évoluer les compétitions régionales, il est demandé aux ligues de créer un championnat régional U16 et U18 pour que les accédants puissent évoluer en national U17 et U19.

En fin de saison dernière, la Ligue a présenté une évolution qui va démarrer la saison prochaine. Cette saison, nous avons proposé la création d'un championnat U13 et U14 régional de façon à harmoniser l'ensemble des compétitions de jeunes sur le territoire de la nouvelle ligue.

La présentation suivante concerne ce qui va se passer à la fin la saison 2018/2019.

Désormais, le championnat jeune va subir des évolutions par génération dans les catégories.

- l'évolution **par génération** dans les catégories U14, U15 et U16, catégories de la préformation (des accessions sur un mode horizontal pour permettre aux clubs bénéficiant d'une bonne génération U14 de pouvoir la suivre en U15 et U16) ;
- le maintien d'une organisation **par catégorie** à partir de la catégorie U18 (mode d'accession vertical : District – R3 – R2 – R1).

\*\*\*\*\*

### **Championnats Régionaux U18**

- Annonce des 3 niveaux de la compétition, organisés sur l'ensemble du territoire
  - Championnat Régional 1 = 1 groupe de 12 équipes
  - Championnat Régional 2 = 2 groupes de 12 équipes
  - Championnat Régional 3 = 6 groupes de 12 équipes
- Article 6 - Accessions et descentes
  - Définition des règles propres au 3 niveaux du championnat.
- Article 8 Système de l'épreuve
  - Uniformisation à l'ensemble du territoire du système observé : compétition en 1 phase, par matchs aller et retour. Les accessions du District au R3 se fera en fin de saison pour les U18.

\*\*\*\*\*

### **Championnats Régionaux U16**

- Annonce des 2 niveaux de la compétition, organisés sur l'ensemble du territoire.
  - Championnat Régional 1 = 1 groupe de 12 équipes, (groupe unique car il permet l'accession en U17 Nationaux)
  - Championnat Régional 2 = 2 ou 3 groupes de 10 équipes.
- Article 6 - Accessions et descentes
  - Définition des règles propres au 3 niveaux du championnat. Les équipes qui composent les groupes U16 proviennent des classements U15.

- Article 8 - Système de l'épreuve
  - Uniformisation à l'ensemble du territoire du système observé : compétition en 1 phase, par matchs aller et retour.

\*\*\*\*\*

### Championnats Régionaux U15

Il n'y a pas de modification sur le nombre de groupe mais c'est la **génération U14** qui viendra constituer les **groupes U15** (article 6).

- Annonce des 2 niveaux de la compétition, organisés sur l'ensemble du territoire
  - Championnat Régional 1 = 2 groupes de 10 équipes,
  - Championnat Régional 2 = 4 groupes de 10 équipes.
- Article 6 - Accessions et descentes (**70% pour le sportif et 30% pour la structuration du club** – Valable pour les U14 / U15)
  - Définition de la règle applicable en Régional 1 associant au classement sportif *un bonus en fonction du label* détenu par le club aboutissant à un classement pondéré,
  - Définition des règles applicables en Régional 2, tant à l'issue de la première phase qu'à l'issue de la seconde phase.
- Article 8 - Système de l'épreuve
  - Uniformisation à l'ensemble du territoire du système observé :
    - Compétition en 1 phase, par matchs aller et retour, en Régional 1,
    - Compétition en 2 phases, par matchs simples, en Régional 2 (accession à mi-saison)

\*\*\*\*\*

### Championnats Régionaux U14

- Article 5 – Principes de constitution du championnat
  - Sur candidature des clubs dont le bien fondé, examiné par la Commission « Préformation » repose successivement sur :
    - la participation au championnat régional U13, saison précédente,
    - la présence aux finales U13, saison précédente, (départementales ou régionale)
    - le nombre d'équipes U13 en fin d'année sportive, saison précédente,
    - le positionnement du club au regard du label « jeunes »
    - le nombre d'équipes U13, U14, U15, U16 & U18 en championnats national et régional,
    - les forfaits enregistrés dans le championnat U14, saison précédente.
- Article 6 - Accessions et descente
  - Définition de la règle applicable associant au classement sportif un bonus en fonction du label détenu par le club aboutissant à un classement pondéré, ouvrant à la participation au niveau 1 ou 2 du championnat U15.

\*\*\*\*\*

**Intervention de M. Gilbert GUERIN, Président de l'U.S. D'AVRANCHES MONT ST MICHEL**

M. GUERIN remarque un point inquiétant pour les clubs à savoir les transports. La Ligue et la FFF rémunère les clubs en U17 Nationaux et en N3. Pour les U16 et U18 Excellence, M. GUERIN indique qu'il y aura le même nombre de kilomètres, il demande à la Ligue ce qu'elle fera pour ces clubs au vu du montant des capitaux propres de celle-ci ?

M. LERESTEUX fait remarquer à M. GUERIN que la Fédération impose la création d'un pôle espoir et que donc ces capitaux propres vont être amenés à diminuer.

Il poursuit en indiquant qu'une décision ne peut pas être prise lors de cette Assemblée, que des études doivent être menées mais qu'il sera difficile de répondre à cette requête.



**Intervention de M. Laurent MOINAUX, Président de la S.U. DIVES CABOURG FOOTBALL**

M. MOINAUX a une question : quel est le nombre de U13 qui aura le droit de jouer en U14, et de U14 en U15 ?

M. MONTAGNE répond que le quota autorisé est :

- en U14 : nombre illimité de U13

- en U15 : nombre illimité de U14 mais ne peuvent évoluer que trois U13 2<sup>ème</sup> année



**VOTE**

Modifications des règlements des championnats régionaux jeunes

**RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 1786 voix
- Sont CONTRE : 458 voix
- Abstentions : 648 voix

Ce dernier est adopté 79.59%.

**8 – CHAMPIONNATS REGIONAUX FEMININS /// FOOTBALL ENTREPRISE**

**Championnats Régionaux Féminins Seniors**

M. GALLIOT annonce que des modifications ont été proposées par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Féminines notamment :

- Annonce des 2 niveaux de la compétition :
  - Championnat Régional 1 = 1 groupe de 12 équipes,
  - Championnat Régional 2 =
    - en première phase : plusieurs groupes de 6 à 12 équipes,
    - en seconde phase : 1 groupe de 8 à 10 équipes,
  - Championnat Régional 3, uniquement en seconde phase en plusieurs groupes de 6 à 10 équipes.

- Article 6 - Accessions et descentes
  - Définition des règles propres au 3 niveaux du championnat.
- Article 8 Système de l'épreuve
  - Championnat Régional 1 = une phase unique, par matchs aller et retour ;
  - Championnat Régional 2 =
    - une 1ère phase par matchs aller et retour
    - une seconde phase par match simples ;
  - Championnat Régional 3 = une seule seconde phase par matchs simples.

✖ ✖ ✖ ✖ ✖

### **Championnats Régionaux Féminins Jeunes**

- Suppression du championnat U17 F
- Organisation d'un championnat U18 F (joueuses U18 F, U17F et en surclassement simple U16F)
- Organisation d'un championnat U16 F (joueuses U16F, U15F et en surclassement simple U14F) :
  - Constitués de plusieurs groupes de 6 à 10 équipes, fonction du nombre d'engagements,
  - Organisés en 2 phases, par matchs simples ou aller et retour, selon le nombre d'équipes participantes,
  - Sans règles d'accession ni descente, s'agissant de compétitions organisées en phase de développement.

✖ ✖ ✖ ✖ ✖

### **Championnats Régionaux du Football Entreprise**

M. GALLIOT précise qu'il n'y a pas de modifications prévues pour le championnat Régional 1 et seulement quelques unes pour le championnat Régional 2.

- Organisation du championnat Régional 2
- Compétition organisée en 2 phases
  - Une première phase, en matchs simples, donnant accès à 2 niveaux de compétition
  - Une seconde phase, constituée des championnats
    - Régional 2 Excellence, disputé en matchs simples, réunissant les équipes les mieux classées de la 1ère phase,
    - Régional 2 Honneur, disputé en matchs simples, réunissant les autres équipes,
- En fin de saison, accession en championnat Régional 1 des 2 équipes classées au 2 premières places du championnat Régional 2 Excellence.
- Généralisation à tous les championnats de l'utilisation de la feuille de match informatisée.

✖ ✖ ✖ ✖ ✖



## VOTE

Modifications des règlements des championnats régionaux féminins et football entreprise

### RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2073 voix
- Sont CONTRE : 93 voix
- Abstentions : 726 voix

Ce dernier est adopté 95.71%.

## 9 – MODIFICATION DES REGLEMENTS DES COUPES DE NORMANDIE

### Modifications communes à l'ensemble des Coupes

---

- Article 1 – Challenge et récompenses
  - Uniformisation de la formulation de la dotation de chaque épreuve ;
- Article 4 – Engagements
  - Uniformisation de l'échéance de dépôt des engagements ;
- Article 7 – Horaires et calendrier
  - En cas d'inversion de la rencontre, le club visiteur devient recevant, et vice versa, pour l'appréciation de la situation du club qualifié lors du tirage suivant.
  - Le club devenu recevant revêt la qualité d'organisateur de la rencontre.
- Article 10 – Numéro des joueurs ...
  - Mise en concordance (14 joueurs) avec les dispositions de l'article 139.1 des règlements généraux de la L.F.N.
- Article 12 – Règlements généraux – Qualifications
  - Insertion de la référence à l'article 139 des Règlements généraux.
- Article 13 – Arbitres et arbitres assistants
  - En cas d'échec aux différentes séquences de départage, mise en œuvre d'un tirage au sort pour désigner l'officiel palliant l'absence d'un arbitre désigné.
- Article 15 – Forfait
  - Uniformisation du délai de déclaration d'un forfait.

\*\*\*\*\*

### Coupe de Normandie Seniors

- Article 4 – Engagements
  - Ouverture aux clubs amateurs dont l'équipe supérieure le championnat National 3 et disposant d'une équipe réserve
- Article 5 – Déroulement de la compétition

- Jusqu'au 4ème tour, exemption des clubs disputant le championnat National 3.
- A partir du 7ème tour, tirage au sort intégral au sein de groupes constitués en secteurs géographiques.

\*\*\*\*\*

### **Coupe de Normandie U17**

- Suppression de l'épreuve

\*\*\*\*\*

#### **Intervention de l'Assemblée**

*Pourquoi la Ligue n'a-t-elle pas créé une Coupe de Normandie U16 ?*

M. GALLIOT répond que les championnats U16 n'existent pas en district.

\*\*\*\*\*

#### **Intervention de M. Laurent MOINAUX, Président de la S.U. DIVES CABOURG FOOTBALL**

*M. MOINAUX interroge les dirigeants de la Ligue concernant la caisse de péréquation sur les Coupes. Est-ce que la Ligue projette de retirer cette caisse de péréquation pour la saison prochaine et revenir à un système 1/3 – 2/3 ?*

M. GALLIOT explique que cette règle existait, sans problème particulier, sur l'ancien secteur de Rouen. Cette caisse permet à toutes les équipes engagées dans la Coupe, jusqu'à leur élimination, de régler des frais de déplacements d'un montant identique. Pour l'instant, ces dispositions font partie d'un règlement « caisse de péréquation » ; M. GALLIOT propose que cette question soit mise au débat lors du prochain Comité de Direction afin de répondre au mieux aux préoccupations financières des clubs.

\*\*\*\*\*

#### **VOTE**

Modifications des règlements des Coupes de Normandie

#### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2038 voix
- Sont CONTRE : 236 voix
- Abstentions : 618 voix

Ce dernier est adopté 89.62%.

### **10 – ELECTIONS DES DELEGUES AUX ASSEMBLEES FFF /// LFA**

M. DESHEULLES propose d'élire la délégation de la L.F.N. pour les assemblées fédérales et pour le reste du mandat de l'actuel Comité Directeur jusqu'en novembre 2020.

Les postes fermés, puisqu'ils sont faits pour faire participer des personnes qui occupent des fonctions importantes au sein de la Ligue, sont les suivants :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
<b>M. Pierre LERESTEUX</b> <i>Président de la L.F.N.</i>	<b>M. Gilbert LEU</b> <i>Membre Comité Directeur de la L.F.N.</i>
<b>M. Jacky CERVEAU</b> <i>Président délégué de la L.F.N.</i>	<b>M. Jean-Pierre GALLIOT</b> <i>Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N.</i>
<b>M. Sauveur CUCURULO</b> <i>Président du District de l'Eure</i>	<b>M. Marc ROUTIER</b> <i>Vice Président du District de l'Eure</i>
<b>M. Jean Pierre LOUISE</b> <i>Président du District de la Manche</i>	<b>M. Vincent DUBOURG</b> <i>Vice Président du District de la Manche</i>
<b>M. André LOUP</b> <i>Président du District de l'Orne</i>	<b>M. Raymond LAPORTE</b> <i>Vice Président du District de l'Orne</i>
<b>M. André MASSARDIER</b> <i>Président du District de Seine-Maritime</i>	<b>M. Raynald LEFRANCOIS</b> <i>Vice Président du District de Seine-Maritime</i>
<b>M. Bertrand VOISIN</b> <i>Président du District du Calvados</i>	<b>M. Georges DOLD</b> <i>Secrétaire Général du District du Calvados</i>

Pour le poste de représentant des clubs nationaux, les clubs se sont rassemblés le 14 mai dernier à Beuzeville pour son élection.

<b>M. Gilbert GUERIN</b> <i>Représentant des Clubs nationaux</i>	<b>M. Jean Claude LEROY</b> <i>Membre Comité de Direction FC DIEPPE</i>
---	--

\*\*\*\*\*

## VOTE

Délégués représentants les clubs amateurs aux assemblées générales fédérales (FFF/LFA)

## RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2033 voix
- Sont CONTRE : 201 voix
- Abstentions : 658 voix

Les délégués sont élus à 91.00%.

\*\*\*\*\*

M. DESHEULLES précise qu'il reste deux postes de titulaires et de suppléants à élire, mandat qui n'est valable que pour la prochaine saison. L'assemblée procédera uniquement à un seul vote puisque la Ligue n'a reçu que deux candidatures de titulaires et de suppléants.

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
<b>M. Jean-Luc GIFFARD</b> <i>Trésorier de la L.F.N.</i>	<b>Mme Françoise PORTELLO</b> <i>Membre Comité Directeur L.F.N.</i>

Parmi les sortants, deux personnes de la Ligue se sont représentés : M. Jean-Luc GIFFARD, Trésorier de la Ligue et Mme Françoise PORTELLO, membre du Comité Directeur de la Ligue et ambassadrice du football féminin. Le deuxième représentant, la saison dernière, était M. Cyril LEQUESNE mais il a décidé de ne pas se représenter.

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
<b>Mme Marine ALLEZ</b> <i>Capitaine de l'équipe Féminine du H.A.C.</i>	<b>M. Christophe LECUYER</b> <i>Président de l'A.F. VIROIS</i>

M. DESHEULLES appelle les deux autres candidats (titulaire et suppléant) qui ne représentent pas l'institution à venir se présenter à l'Assemblée.

Mme ALLEZ se présente à l'Assemblée comme la capitaine de l'équipe 1 du HAC. Elle précise qu'elle est ravie de faire partie de ce comité et de représenter la Ligue au niveau féminin.

M. LECUYER se présente à son tour en ironisant qu'il n'a pas la même carrière que Marine au niveau du football. M. LECUYER est journaliste de profession et dirigeant bénévole depuis 25 ans dans le football (issu du club de ST SEVER et maintenant Président de l'A.F. VIROIS depuis 4 ans).

Il indique que si les membres de l'Assemblée lui font confiance avec Marine, ils essaieront de représenter le football normand dans son ensemble.



## VOTE

Délégués représentants les clubs amateurs aux assemblées générales fédérales (FFF/LFA) pour une durée d'un an

## RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2086 voix
- Sont CONTRE : 110 voix
- Abstentions : 696 voix

Les délégués sont élus à 94.99%. M. DESHEULLES les félicite.

**Intervention de M. Jacky CERVEAU, Président délégué de la L.F.N. et Trésorier de la L.F.A.**

M. CERVEAU annonce que la prochaine réunion, le 8 décembre prochain, à Paris. Il précise que ce sera une grande date puisque ce sera le jour du tirage au sort de la Coupe du Monde Féminine 2019. Il invite Marine ALLEZ à les accompagner pour participer à ce grand évènement.

M. CERVEAU indique que la Ligue et la Fédération sont déjà plongées dans l'organisation de cette Coupe du Monde car c'est un honneur d'accueillir pour la première fois une Coupe du Monde Féminine en France ; et notamment pour la Normandie puisque le Stade Océane du Havre recevra 7 rencontres (5 matchs de poule, 1/8<sup>ème</sup> de finale et 1/4<sup>ème</sup> de finale).

Il s'agit d'un vecteur pour le football féminin (2014 = 50000 licenciées en France /// 2018 = 160 000) ; l'objectif est de passer à 200 000 licenciées grâce à cet évènement.

Sur le site du Havre, de nombreuses animations seront proposées soit au sein de la ville du Havre, soit sur le parvis du Stade Océane.

La billetterie sera ouverte aux amateurs de football à partir de septembre et un peu plus tard pour le grand public.

La Ligue et la Fédération seront présentes sur de grands évènements comme la foire de Caen et de Rouen afin de promouvoir l'évènement.

Sur le parvis du Stade Océane a été dévoilé une fresque J-365 ainsi que le lancement du Programme Volontaire le 7 juin dernier.

M. CERVEAU souhaite bonne chance à Corinne DIACRE et son équipe.

**Intervention de Julien COMBRET, Responsable du Programme Volontaire Le Havre**



**LA NORMANDIE, TERRITOIRE HÔTE**






**7**  
MATCHS



**20**  
JOURS DE  
COMPÉTITION




**250**  
VOLONTAIRES



**STADE OCÉANE**



**POURQUOI DEVENIR VOLONTAIRE**



**Etre Volontaire pour la Coupe du Monde Féminine 2019, c'est :**

- ▶ Participer à l'organisation d'un événement sportif international
- ▶ Partager ses compétences et découvrir de nouveaux domaines
- ▶ Rencontrer, échanger et partager dans cette aventure humaine forte
- ▶ Contribuer au rayonnement de la Normandie et du football

« POUR VOUS AUSSI, C'EST LE MOMENT DE BRILLER »

**LE PROFIL DES VOLONTAIRES**



**L'OBJECTIF : une équipe diversifiée**



Étudiants  
Actifs  
Retraités  
...

Hommes  
Femmes

Fans de foot  
Ne connaît pas le foot

Passionnés de sport  
Non-sportifs

Français  
Étrangers

À déjà été volontaire  
Se lance pour la première fois

Originaire de la région  
Ne connaît pas la région



## LES MISSIONS VOLONTAIRES





**SERVICE HOSPITALITÉS**



**ACTIVITÉS MARKETING**



**SERVICES PROTOCOLE**



**ORGANISATION DES MATCHS**



**ACTIVITÉS LOGISTIQUES**



**IMPACT ET HÉRITAGE**



**SERVICES AUX SPECTATEURS**



**BILLETTERIE**



**SERVICES TECHNIQUES**



**ACCREDITATIONS**



**SERVICES AUX MÉDIAS ET DIFFUSION**



**GESTION DES VOLONTAIRES**



**TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION (ICT)**



**TRANSPORT ÉVÉNEMENTIEL**

## EN PRATIQUE



### 3 conditions pour candidater

- ▶ Avoir 18 ans au 1<sup>er</sup> mars 2019
- ▶ Être motivé pour devenir acteur de l'événement
- ▶ Être disponible au minimum les jours de matchs et de rassemblement
  - ✦ 8, 11, 14, 17, 20, 23 et 27 juin 2019

### Candidatures ouvertes

- ▶ Directement sur le site de la FIFA : [FR.FIFA.COM/VOLONTAIRES2019](http://FR.FIFA.COM/VOLONTAIRES2019)
- ▶ Jusqu'à fin novembre 2018 !

## VOTRE ENVELOPPE



### Affiches




### Flyers




## 12 – COUPE DU MONDE 2018 – U20 FEMININE

M. CERVEAU rappelle qu'à partir du 5 août 2018 commence la Coupe du Monde U20 Féminine en Bretagne sur 4 sites (Dinan, Saint-Malo, Concarneau et Vannes).

L'ensemble des tarifications est disponible sur le site de la Ligue de Football de Bretagne et des packages très intéressants sont proposés.

Grille Tarifaire  
Single Tickets

**COUPE DU MONDE FÉMININE U-20  
FRANCE  
2018**

MATCH D'OUVERTURE (2 Matches)

Vannes	CAT 1	CAT 2	CAT 3
	23€	18€	13€

SINGLE TICKETS – Donne Accès Aux 2 Rencontres De La Session

	GROUP MATCHES			QUARTER FINALS			SEMI FINALS			FINAL 3RD PLACE		
	CAT 1	CAT 2	CAT 3	CAT 1	CAT 2	CAT 3	CAT 1	CAT 2	CAT 3	CAT 1	CAT 2	CAT 3
Vannes	18€	14€	9€	23€	18€	13€	25€	22€	16€	27€	23€	18€
Concarneau	CAT 1	CAT 2 (debout)		CAT 1	CAT 2							
	18€	9€		23€	13€							
Dinan-Léhon	CAT 1	CAT 2										
	18€	14€										
Saint Malo	CAT 1	CAT 2 (debout)										
	18€	9€										

M. CERVEAU souhaite bonne chance à Gilles EYQUEM et son équipe.

## 13 – INTERVENTION DE M. MICHEL GENDRE, REPRESENTANT DE LA LIGUE DE FOOTBALL AMATEUR

M. GENDRE adresse le salut de la Ligue de Football Amateur à l'ensemble des clubs présents qu'il représente. Il précise qu'il est fier de la représenter au côté de M. CERVEAU (Trésorier de la L.F.A.) et de M. LERESTEUX, Président de la L.F.N..

M. GENDRE souhaite faire part de son expérience des Assemblées Générales en tant que Président délégué de la Ligue des Hauts-de-France et notamment concernant la fusion puisqu'ils l'ont eux-mêmes subit.

La Ligue des Hauts-de-France est également en construction d'un centre technique à Amiens ; centre technique qui n'existait pas en Hauts-de-France. La Ligue du Nord possédait un centre technique à Liévin avec deux pôles qui appartient à la Région. Ces infrastructures vont restés en service mais M. GENDRE explique qu'il souhaitait également un centre technique picard d'où la construction du nouveau à Amiens. Au sein de celui-ci se rajoutera l'antenne administrative.



M. GENDRE souhaite ajouter qu'il rejoint l'avis de M. LERESTEUX concernant les incivilités car la Ligue des Hauts-de-France rencontre les mêmes problèmes. Il faut absolument que les instances se préoccupent de ses problèmes pour ne pas laisser penser que ces pratiques soient banalisées.

M. GENDRE félicite l'équipe normande pour sa victoire en Coupe des Régions.

M. GENDRE finit par adresser à l'Assemblée un message de la L.F.A. :

« La première année de mandat de la Ligue de Football Amateur s'achève avec cette saison 2017-2018. Cette année a été marquée par des actions importantes pour le développement du football, j'en citerai 3 pour illustrer les actions que nous avons conduites.

- **Le renforcement des équipes techniques régionales**

C'était un axe fondamental du mandat et tout est désormais en place pour que ces nouvelles ETR se mettent en place.

Cette réforme ce sont 45 postes de techniciens et de conseillers techniques en arbitrage supplémentaire dans les Ligues et les Districts ; et un budget supplémentaire d'un million d'euros. L'objectif est d'être plus présent auprès des clubs et aider à leur structuration.

- L'adaptation de nos dispositifs d'animations de territoire, les contrats d'objectifs, les subventions de fonctionnement des ligues et des districts ont été adaptées à la réforme territoriale.

- **La démarche autour des Coupes du Monde Féminines 2018 U20 et 2019** ont été finalisées avec l'adoption du plan d'Héritage et Animation :

- Le premier objectif de ce plan est de lever les freins structurels à la pratique du football féminin en augmentant les subventions à la construction des infrastructures permettant la pratique féminine dans les clubs et mettant en place un plan de formation spécifique pour les dirigeantes, éducatrices et arbitres (plus value de 20% sur les subventions FAFA pour les projets féminins).

- Le second objectif est de faire de la Coupe du Monde 2019 un vrai succès populaire en multipliant les temps d'animations autour de l'événement. Ce sont près de 15 millions d'euros au total qui vont être mis sur la table. L'ensemble de ces actions n'ont qu'un seul et même objectif : être toujours plus présent auprès des clubs pour les aider à atteindre notre objectif qui est de partager le développement du football.

C'est d'ailleurs ce que la FFF et la LFA veulent marquer symboliquement en attribuant à chacun des 15 000 clubs français, grâce au partenariat avec Nike, une dotation en ballons qui sera disponible à partir de début juillet. Pour bénéficier de ces ballons, vous devez vous enregistrer sur le site: <https://footamateur.fff.fr>. Il s'agit d'une opération massive avec plus de 45 000 ballons de match distribués pour un budget de 3 millions d'euros.

C'est une première et c'est une réelle volonté de la Fédération et de la L.F.A. de se mobiliser pour permettre à tous de jouer dans les meilleures conditions.

Les perspectives pour la saison à venir se nourrissent de la même ambition. Le budget de la Fédération voté à Strasbourg marque un tournant historique pour le football amateur puisque le budget consacré atteindra les 80 millions d'euros (+12%). La redistribution des droits TV de la Ligue 1 devrait permettre d'augmenter cette somme de près de 10 millions d'euros supplémentaires à partir de 2020.

Ces ressources sont un outil pour que notre football soit toujours plus dynamique. Nous connaissons les difficultés auxquelles sont confrontés les clubs :

- un contexte financier difficile avec la fin des contrats aidés et la diminution progressive des subventions publiques ;
- un contexte social marqué par une conflictualité de plus en plus forte
- des réglementations toujours plus nombreuses et difficiles à appliquer

- **L'adaptation du FAFA**

Nous avons mis en place un dispositif important pour l'ensemble des clubs qui soutient l'investissement dans les infrastructures, la formation, le transport et l'emploi.

Ce fond de 15 millions d'euros va encore augmenter la saison prochaine, c'est pour nous l'occasion de repenser nos modes d'interventions.

Nous devons intervenir sur des critères plus restrictifs mais en accordant des subventions plus importantes et concentrées sur des zones rurales ou urbaines sensibles afin de concentrer nos efforts vers des zones plus en difficulté.

- **L'offre d'équipement Nike**

Dès à présent, vous avez accès à une offre co-construite par la FFF et Nike pour les maillots, survêtements, ballons à des tarifs défiant toute concurrence.

Cette offre permettra aux clubs de réaliser des économies importantes grâce au rapport qualité-prix des équipements proposés.

- **Le développement du football loisir**

Les amateurs de football, en particulier à partir de 19-20 ans, ont tendance à quitter le cadre fédéral, considéré comme trop rigide pour pratiquer leur sport favori. C'est un grand regret pour nous et surtout une vraie incitation à développer de nouvelles offres destinées à ces joueurs. Nous devons développer les infrastructures permettant la pratique d'un autre football (terrains de foot à 5, terrain de futsal extérieur, terrain de beach soccer) et adapter nos règlements pour permettre une pratique plus souple du football. C'est un des grands chantiers que nous aurons à mener.

Notre sport est formidable ; il permet de faire jouer ensemble des gens qui ne se rencontreraient jamais s'il n'avait pas cette passion en commun.

Nous espérons tous vibrer et faire vibrer grâce à ce grand symbole qu'est l'Equipe de France et aux performances que nous attendons de Russie.

Mais nous n'oublions pas, qu'au-delà des têtes d'affiches, c'est l'engagement quotidien de tous les bénévoles qui permet à notre sport de vivre. Vous pouvez être certain que les instances du football, la Fédération, la L.F.A., votre Ligue, vos Districts, sont conscients de l'importance de votre investissement et à votre écoute pour faire toujours progresser les choses.

Merci à vous tous pour ce que vous faites, jour après jour, pour notre football ».



M. LERESTEUX clôturera cette assemblée en remerciant la presse écrite et parlée ; les intervenants ; les Présidents de Districts dont il demande le soutien pour la Coupe du Monde 2019 ; et de se tourner vers l'Equipe de France en Russie car l'engouement est important.

Il précise que même si les clubs et la Ligue sont en désaccord parfois, la Ligue reste à l'écoute des clubs. D'ailleurs, il remarque que peu de clubs étaient présents aux réunions de secteur et le regrette car c'est lors de ces réunions, qu'il est possible d'échanger.

Il remercie de nouveau tous les clubs présents et le Crédit Agricole pour leur accueil.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Leresteux', with a long horizontal flourish extending to the right.

Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Desheulles', with a long horizontal flourish extending to the right.

Roger DESHEULLES